



Union nationale des affaires sociales

Syndicat CGT - Travail, Emploi et Formation Professionnelle de Gironde

118 cours du maréchal Juin – 33000 Bordeaux

aquit-ut33.syndicat-cgt@direccte.gouv.fr

www.cgt-tefp.fr

Compte-rendu CGT (non exhaustif) de la réunion du 11 juin 2015 du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Spécial - Siège et UT 33 de la DIRECCTE Aquitaine

Cette réunion du comité était présidée par la Direccte. Il a été expliqué à la délégation du personnel que, sauf exception, le secrétaire général avait vocation à présider l'instance, avec le directeur de l'UT 33.



Les accidents de service et le registre des incidents ont été examinés.

Pas tous cependant... en effet un signalement concomitant à un accident de service survenu en mars (entretien tendu avec la hiérarchie suivi d'une chute dans les locaux) n'était pas disponible et personne ne s'en souvenait... à part la CGT. Un point sera fait sur cet évènement lors de la prochaine réunion, nous y veillerons.

Heureusement aussi que la CGT avait amené un certain nombre de signalements effectués par les agents de l'accueil et du standard, car il règne une certaine confusion sur les registres mis à disposition. Celui du Rdc avait été oublié par la direction au motif... qu'il est destiné au public !

Nous sommes de plus en plus nombreux/euses à utiliser ces registres, ce n'est pas réjouissant bien sûr, mais c'est le seul moyen d'en finir avec les rengaines managériales du type « *tout ne va pas si mal, les réformes sont autant de magnifiques opportunités pour les agents* » et « *ce sont les syndicats qui exagèrent et voient des problèmes partout* » !

Au final, il faut retenir une véritable explosion des incidents avec le public dans divers services : insultes variées, menaces téléphoniques de venir avec un fusil, etc.

Nous prenons de plein le fouet les conséquences de la dégradation du service rendu à la population et de la désorganisation des services.

Les usagers sont mécontents et certains s'en prennent maintenant aux agents de tous les services.

Le système de la réception sur rendez-vous et la diminution des effectifs au service des renseignements ainsi qu'à l'inspection du travail ne sont manifestement pas sans conséquences !

La réponse de la direction ? L'agent agressé ne doit pas hésiter à appeler la Police !

La CGT a soulevé les difficultés suivantes :

- comment soutenir l'agent agressé, notamment en raison du risque de sidération le laissant subir la situation sans possibilité de réaction et dans un sentiment de culpabilité face à l'énervement de l'usager ?
- quelle procédure immédiate de prise en charge et de règlement de la situation?
- et surtout, **quelle action sur l'organisation du travail qui génère ces tensions ?**

Le DUT 33 a expliqué qu'une réunion était prévue le 12 juin pour faire le point sur le nouveau système mis en place aux renseignements. A suivre donc.

Une procédure devrait par ailleurs être élaborée pour savoir quelle conduite tenir en cas de difficulté avec un usager.

La CGT a demandé que la hiérarchie soit impliquée, pour ne pas laisser aux collègues concernés la responsabilité des réponses à apporter aux usagers mécontents et agressifs.



Concernant la Cité administrative, on retiendra d'abord que les travaux ont pris 6 mois de retard.

La direction souhaitait obtenir l'avis du comité sur les plans de deux étages, sachant que l'un des plateaux est en cours d'achèvement et devrait être prochainement occupé par un service de la DREAL.

Question magique que peu de chefs d'entreprise osent pour l'instant poser à des représentants du personnel : quel est votre avis préalable à un projet de cloisonnement déjà terminé ?

L'administration sert manifestement de laboratoire au dialogue social tel que l'envisage le ministre REBSAMEN avec son projet de loi...

La CGT, SUD et la CFDT ont tour à tour et à nouveau dénoncé la scandaleuse méthode de la direction.

Celle-ci consiste à saucissonner le projet de déménagement en plusieurs thèmes pourtant indissociables, à demander des avis pour la forme sur des projets aboutis et non amendables, à présenter des plans de locaux sans réflexion sur les organisations du travail, à occulter l'impact de la réforme territoriale et des nouvelles diminutions d'effectif programmées, à refuser toute discussion sur l'insuffisance manifeste des surfaces allouées, à éluder le débat sur les incidences pour la santé et les conditions de travail du désamiantage du socle de la Cité...

Pour la CGT comme pour SUD, les conditions pour que le comité rende un avis n'étaient pas réunies.

Vous trouverez à la fin du compte rendu la déclaration lue par notre délégation.

Dans ces conditions et sur proposition de SUD, une demande d'expertise a par ailleurs été votée sur ce projet important qui va modifier nos conditions de travail et ne sera pas sans conséquences sur la santé des agents (FO s'est abstenu).

La Direccte fera connaître sa position ultérieurement...



Prochaine réunion du comité ce vendredi 19 juin sur les conditions de travail à l'UT 33 avec au menu une première synthèse du questionnaire santé au travail initié par les délégations CGT, SUD et CFDT ; la position de la direction concernant la demande d'expertise votée le 24 avril ; les mesures de prévention proposées par la direction, qui s'annoncent inquiétantes au vu des documents déjà transmis par l'administration...

Vos représentant-e-s CGT au CHSCT S :

Titulaires

- ☞ Gaëlle MARC (UT – inspection du travail – Maréchal Juin)
- ☞ Julien RIBOULET (siège – Pôle T - Prisme)

Suppléants

- ☞ Christophe DUPUIS (siège – CCRF/Pôle C – F de Sourdis)
- ☞ Olivier JORIS (UT – inspection du travail – Maréchal Juin)

Bordeaux, le 15 juin 2015

CHSCT Spécial Gironde – UR et UT

Consultation sur le projet de déménagement à la Cité administrative

Déclaration de la délégation CGT lors de la réunion du 11 juin 2015

L'information et la consultation du CHSCT-S doivent permettre aux représentants du personnel d'exprimer un avis éclairé, assorti de préconisations de nature à améliorer les conditions de travail et à préserver la santé des agents.

Pour la direction, c'est l'occasion d'enrichir son projet à partir des suggestions du comité.

Rien ne serait pire qu'une consultation pour la forme, dans laquelle la direction se bornerait à recueillir un avis de principe, qu'il soit favorable ou non, pour satisfaire en apparence à ses obligations réglementaires.

Pour que les représentants du personnel exercent leurs missions, la direction doit présenter un projet arrêté, dont les contours sont clairs et sur la base d'éléments précis et fiables. Ce projet doit par ailleurs rester amendable, c'est le sens même de la consultation, car si tout est bouclé, à quoi bon exprimer un avis ?

Ce n'est manifestement pas le cas aujourd'hui.

Sur quoi doit-on se prononcer ?

- Des aménagements de locaux déjà transmis à la DDTM et non amendables, ceci au nom d'un « décalage entre agendas technique et social » ? Voilà un bon prétexte pour nier les prérogatives du comité.
- Des contraintes présentées comme naturelles et insurmontables, comme le plafond de 12 m² par agent, ou le calendrier et les modalités du désamiantage, qui ne sont en fait que le résultat de choix politiques marqués par l'austérité au mépris des agents, de leur santé, de leurs conditions de travail.
- Des facteurs totalement inconnus comme le devenir de nos organisations dans le cadre de la réforme territoriale, ou encore la question des effectifs... doit-on en arriver à espérer que les départs ne soient pas remplacés afin de gagner quelques mètres carrés ou un placard de plus pour recevoir le public ?

Non décidément, il n'y a apparemment pas de volonté de prendre en compte sérieusement l'avis du comité sur la santé des agents, leurs conditions de travail, pas plus que sur les missions ou les usagers.

Dans ces conditions nous estimons que le comité ne peut pas se prononcer valablement.

Ce n'est pas la première fois : on l'a vu le 12 septembre 2014 au sujet de la déclinaison en Gironde de la réforme de l'inspection du travail.

Nous demandons à être véritablement consultés sur un projet général incluant les questions d'organisation des services et d'accueil du public et pas seulement sur la thématique des cloisons.

Les agents sont en difficultés depuis des années et tous les syndicats tirent la sonnette d'alarme. En l'état, le projet annoncé s'annonce comme une nouvelle catastrophe.